JOUY

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

TRANSPORT SCOLAIRE – RENTREE 2023-2024

PROCEDURE
D'ACHAT OU DE RENOUVELLEMENT
DE L'ABONNEMENT ANNUEL JEUNE

Madame, Monsieur,

Tout enfant de la commune, scolarisé à l'école de JOUY, âgé de 6 ans révolus au 1er septembre 2023, et utilisant le transport scolaire doit être titulaire d'un abonnement annuel jeune (alimentant la carte « jv malin »).

La démarche d'adhésion ou de renouvellement de l'abonnement doit obligatoirement être réalisée par les familles directement auprès de FILIBUS.

Les canaux de distribution de l'abonnement scolaire de transport sont les suivants :

- à partir du 01 mai 2023 jusqu'au 24 juin 2023 les familles peuvent utiliser la boutique en ligne Filibus (www.filibus.fr) ou venir en agence Filibus (située dorénavant au Pôle Administratif, Place des Halles à Chartres).
- **à compter du 26 juin 2023 les familles peuvent utiliser uniquement la boutique en ligne Filibus (www.filibus.fr).**

Rappel des horaires d'ouverture du pôle administratif : de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi, et de 9 h 00 à 12 h 30 le samedi matin.

Autre point important, **l'achat ou le renouvellement de l'abonnement annuel jeune, devra impérativement avoir lieu au plus tard le 31 juillet 2023** ; **passé cette date, des pénalités de retard de 30 € seront appliquées par abonnement, sur le montant de base de 10 €.**

Cette procédure est également valable pour les jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire de Chartres métropole et pour ceux de plus de 18 ans résidant sur le territoire de Chartres métropole et scolarisés dans le secondaire (collège, lycée).

Vous trouverez, en complément, un pas à pas, afin de vous aiguiller sur la procédure en ligne à suivre via la e-boutique de Filibus.